

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Préfecture de la Haute-Saône

Ponts & Chaussées

Construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et de Rigny

ADJUDICATION

à VESOUL, en l'Hôtel de la Préfecture, le 7 août 1913

Le 7 août 1913, à 14 h. 1/2, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de la Haute-Saône, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'ingénieur en chef de la Saône supérieure, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, avec soumission écrite, des travaux de construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et de Rigny.

Ces travaux sont divisés en deux lots qui seront adjugés séparément et qui sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise	1 ^{re} Section. — Terrassements	18 387 61	18 001 52
	2 ^e Section. — Ouvrages d'art	52 472 64	50 328 11
	TOTAL	70 860 25	68 329 63
Somme à valoir		9 139 75	9 670 37
	TOTAL GÉNÉRAL	80 000 00	78 000 00

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

I. — RÉGIMENTS A LA RÉGLEMENTATION

Chaque soumission, en vertu de laquelle l'adjudicataire s'engage, sera soumise au régime de la loi du 28 février 1903, en ce qui concerne les obligations de l'entrepreneur, et au régime de la loi du 28 février 1903, en ce qui concerne les obligations de l'Etat.

Le régime de la loi du 28 février 1903, en ce qui concerne les obligations de l'entrepreneur, sera appliqué à l'adjudicataire, en ce qui concerne les obligations de l'Etat, en ce qui concerne les obligations de l'Etat.

Le régime de la loi du 28 février 1903, en ce qui concerne les obligations de l'entrepreneur, sera appliqué à l'adjudicataire, en ce qui concerne les obligations de l'Etat, en ce qui concerne les obligations de l'Etat.

II. — DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DES LOTS

Les travaux à exécuter sont les suivants : 1^{er} Lot. Terrassements et ouvrages d'art. 2^e Lot. Travaux de maçonnerie et de charpente.

Les travaux sont divisés en deux lots qui seront adjugés séparément et qui sont évalués comme il suit :

[Affiche d'adjudication pour la construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et Rigny] (1913).

Référence du document reproduit :

- [Affiche d'adjudication pour la construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et Rigny] (1913).

Archives départementales de la Haute-Saône, Vesoul : [Affiche d'adjudication pour la construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et Rigny] (1913). 274 S 30. Affiche papier.

Archives départementales de la Haute-Saône, Vesoul : 274 S 30

IVR43_20207000120NUC4A

Auteur de l'illustration : Jérôme Mongreville

Date de prise de vue : 2020

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation